

18 FÉVRIER 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 18 février 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2008-02-083 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 18 février 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2008-02-084 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 4 février 2008

18 FÉVRIER 2008

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

N.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement relativement au programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont

N.M. 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 947-2008 intitulé : Règlement relativement au programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2008-02-085 7.1.1 Immobilisations financées à même le surplus accumulé 2007

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

2008-02-086 7.3.1 Paiement de contribution suite à des travaux municipaux réalisés relativement à une entente promoteur avec Les Résidences du Vieux Village de Bromont inc.

2008-02-087 7.3.2 Demande de financement au Ministère des transports du Québec en regard à la Route Verte

2008-02-088 7.3.3 Acquisition de servitudes touchant nos réseaux d'infrastructures sur la propriété du Château Bromont

2008-02-089 7.3.4 Signature du protocole d'entente avec le Ministère des transports du Québec relativement à la réfection de la route 241 (rue Shefford)

18 FÉVRIER 2008

2008-02-090 7.3.5 Vente des lots 3 945 940, 3 945 948 et 3 945 949, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Monsieur Santerre et Madame L'Italien (route Pierre-Laporte)

2008-02-091 7.3.6 Acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie des lots 2 929 342 et 3 945 944 et cession du lot 3 945 944, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome (route Pierre-Laporte)

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

2008-02-092 7.5.1 Signature d'une annexe à l'entente en matière de sports de glace entre la Ville de Bromont et le Canton de Shefford

2008-02-093 7.5.2 Adoption des nouvelles prévisions budgétaires pour Tourisme Bromont en 2008

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

2008-02-094 7.6.1 Location d'un véhicule pour le directeur du Service de police

2008-02-095 7.6.2 Adjudication d'un contrat pour l'achat de pinces de désincarcération au Service incendie de Bromont

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

2008-02-096 7.7.1 Appui à la Société d'Agriculture du comté de Shefford relativement à l'amélioration d'un manège chasseur au parc équestre olympique de Bromont

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

2008-02-097 9.1 Nomination de Madame Caroline Couture au poste de Commissaire touristique par intérim

2008-02-098 9.2 Ajustement du salaire du personnel cadre de la Ville de Bromont pour l'année 2008

18 FÉVRIER 2008

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2008-02-099 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-02-083

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 18 février 2008 avec les modifications suivante :

- Les sujets 5.1 et 5.2 sont reportés à une séance subséquente.

ADOPTÉ

18 FÉVRIER 2008

2008-02-084

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 4 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 4 février 2008.

ADOPTÉ

N.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS
LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

Le sujet 5.1 a été reporté à une séance subséquente.

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 947-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIVEMENT AU
PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR
INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

Le sujet 5.2 a été reporté à une séance subséquente.

18 FÉVRIER 2008

2008-02-085

**IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE SURPLUS
ACCUMULÉ 2007**

ATTENDU QUE le financement pour des activités d'investissement a été autorisé par le Conseil au cours de l'année 2007;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Stationnement Hôtel de Ville	30 000,00 \$	30 252,72 \$	252,72 \$	
Travaux publics	Pav. Lotbinière, Mélèzes, Choinière	56 500,00 \$	58 283,95 \$	1 783,95 \$	
Travaux publics	Piste cyclable	15 000,00 \$	17 019,22 \$	2 019,22 \$	4 055,89 \$
Loisirs	Remplacement tours éclairage	49 550,00 \$	49 549,05 \$	(0,95) \$	(0,95) \$
Dir. Générale	Lot 181 rue Shefford	91 510,05 \$	85 506,39 \$	(6 003,66) \$	<u>(6 003,66) \$</u>
					(1 948,72) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à financer à même le surplus la somme de **QUATRE MILLE CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (4 055,89 \$)**.

D'annuler le financement par le surplus pour un montant de **SIX MILLE QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE ET UN CENTS (6 004,61 \$)**.

ADOPTÉ

2008-02-086

**PAIEMENT DE CONTRIBUTION SUITE À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX RÉALISÉS RELATIVEMENT À UNE ENTENTE
PROMOTEUR AVEC LES RÉSIDENCES DU VIEUX VILLAGE DE
BROMONT INC.**

ATTENDU QUE le conseil municipal a ratifié une entente visant la mise en place de services municipaux d'égout et d'aqueduc dans le projet résidentiel du Parcours du Vieux Village ;

18 FÉVRIER 2008

ATTENDU QUE le titulaire de l'entente a réalisé en 2007 des travaux suite à la demande de la Ville de Bromont et que l'entente prévoit le paiement au titulaire desdits travaux de surdimensionnement ainsi qu'un éventuel bouclage du réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a retenu les services de « Les Consultants S.M. inc. » pour la surveillance complète dudit chantier de construction ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement à « Les consultants S.M. inc. » des montants de **ONZE MILLE DEUX CENT QUARANTE DOLLARS (11 240 \$)**, plus taxes, pour la surveillance de la rue Des Artisans et de **TREIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (13 950 \$)**, plus taxes, pour la surveillance de la rue De l'Aubergiste.

D'autoriser le paiement à « Résidences du Vieux Village de Bromont inc. » la somme de **QUATORZE MILLE DOUZE DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (14 012,67 \$)**, plus taxes applicables, ce montant représentant la partie municipale des infrastructures municipales et ce, en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à financer les montants payables ci-haut mentionnés à même la réserve financière.

ADOPTÉ

2008-02-087

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC EN REGARD À LA ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a débuté l'aménagement de la Route Verte sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont demande une contribution financière au Ministère des Transports pour le financement d'une partie des travaux, le tout conformément à la Politique sur le vélo ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

18 FÉVRIER 2008

QUE la Ville de Bromont entend compléter en 2008 l'ensemble des travaux requis pour finaliser la mise en place de la Route Verte sur son territoire.

QUE la Ville de Bromont confirme par la présente sa volonté de signer un protocole d'entente avec le Ministère des Transports pour le financement d'une partie des travaux concernés par la Politique sur le Vélo.

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, pour faire le suivi auprès du Ministère des Transports et pour leur fournir les documents requis.

ADOPTÉ

2008-02-088

**ACQUISITION DE SERVITUDES TOUCHANT NOS RÉSEAUX
D'INFRASTRUCTURES SUR LA PROPRIÉTÉ DU CHÂTEAU
BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une convention intervenue entre Ville de Bromont et le Château Bromont inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-06-314;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, le Château Bromont inc. s'est engagé à signer un acte de servitudes en faveur de Ville de Bromont relativement à nos réseaux d'infrastructures traversant leur propriété;

ATTENDU QUE tous les éléments constitutifs de la convention ne sont pas tous encore réalisés et que les parties s'engagent à les réaliser prochainement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitudes rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière du Château Bromont inc. une servitude relativement à des infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc, pour le secteur de la rue de Laval, touchant une partie du lot 2931 032, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (2 294,4 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1388, dossier F684.

18 FÉVRIER 2008

QUE Ville de Bromont acquière du Château Bromont inc. une servitude relativement à des infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc, pour le secteur de la rue Champlain, touchant une partie des lots 2 930 919 et 2931 032, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie totale de quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et sept dixièmes (4 795,7 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1389, dossier F684.

QUE Ville de Bromont acquière du Château Bromont inc. une servitude relativement à des infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc, pour le secteur de la rue de Montmorency, touchant une partie des lots 2 591 685 et 3 396 975, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie totale de cent douze mètres carrés et cinq dixièmes (112,5 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1390, dossier F684.

QUE Ville de Bromont acquière du Château Bromont inc. une servitude relativement à des infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc, pour le secteur de la rue de Stanstead, touchant deux (2) parties du lot 2 930 919, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie totale de six cent quatorze mètres carrés et neuf dixièmes (614,9 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1396, dossier F684.

QUE Ville de Bromont acquière du Château Bromont inc. une servitude relativement à une borne d'incendie et des conduites d'aqueduc, pour le secteur de la rue de Montmorency, touchant une partie du lot 2 591 685, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de quatre mètres carrés et sept dixièmes (4,7 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1390, dossier F684.

QUE Ville de Bromont acquière du Château Bromont inc. une servitude relativement à un point de rejet des eaux pluviales, pour le secteur de la rue de Saint-Bruno, touchant une partie du lot 2 590 871, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de cent trente-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (139,4 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1391, dossier F684.

QUE Ville de Bromont acquière du Château Bromont inc. une servitude relativement à un point de rejet des eaux pluviales, pour le secteur de la rue de Sorel, touchant une partie du lot 2 590 871, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de vingt-cinq mètres carrés et six dixièmes (25,6 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1392, dossier F684.

18 FÉVRIER 2008

QUE l'ensemble des servitudes sont consenties pour une somme de **TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (13 500,00 \$)**, plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2008-02-089

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA RÉFECTION
DE LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et le Ministère des Transports relativement à la réfection de la route 241 (rue Shefford) à Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et le Ministère des Transports relativement à la réfection de la route 241 (rue Shefford) à Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit protocole d'entente.

QUE ledit protocole d'entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long.

ADOPTÉ

18 FÉVRIER 2008

2008-02-090

VENTE DES LOTS 3 945 940, 3 945 948 ET 3 945 949, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, À MONSIEUR SANTERRE ET MADAME L'ITALIEN (ROUTE PIERRE-LAPORTE)

ATTENDU QUE Monsieur Robert Santerre et Madame Aliette L'Italien ont adressé une demande d'acquisition d'une partie de l'ancienne emprise de la route Pierre-Laporte, en façade de leurs propriétés, en date du 17 janvier 2007 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Monsieur Robert Santerre et Madame Aliette L'Italien les lots 3 945 940, 3 945 948 et 3 945 949, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie totale de deux mille trois cent sept mètres carrés et cinq dixièmes (2 307,5 m²).

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**, plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2008-02-091

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 2 929 342 ET 3 945 944 ET CESSION DU LOT 3 945 944, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME (ROUTE PIERRE-LAPORTE)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une convention intervenue entre Ville de Bromont et Monsieur Pierre Langlois et Madame Véronique Sauvé;

18 FÉVRIER 2008

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2007-12-642;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Monsieur Pierre Langlois et Madame Véronique Sauvé se sont engagés à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont, relativement à l'écoulement des eaux pluviales via un fossé, en contrepartie de la cession d'un lot;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude-cession rédigé par Me Christiane Dussault, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Monsieur Pierre Langlois et Madame Véronique Sauvé une servitude relativement à l'écoulement des eaux pluviales via un fossé, touchant une partie des lots 2 929 342 et 3 945 944, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie totale de trois cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (309,5 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1397, dossier F688.

QU'en contrepartie de cette servitude, Ville de Bromont cède à Monsieur Pierre Langlois et Madame Véronique Sauvé le lot 3945 944, des susdits cadastre et circonscription foncière, d'une superficie de mille neuf cent vingt-trois mètres carrés et quatre dixièmes (1 923,4 m²).

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude-cession soumis.

ADOPTÉ

2008-02-092

**SIGNATURE D'UNE ANNEXE À L'ENTENTE EN MATIÈRE DE
SPORTS DE GLACE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
CANTON DE SHEFFORD**

18 FÉVRIER 2008

ATTENDU QUE le Canton de Shefford souhaite faire bénéficier ses citoyens d'activités sportives estivales offertes par la Ville de Bromont et son partenaire, le Club de soccer de Bromont inc.;

ATTENDU QU'une telle entente permettra, notamment, un apport substantiel de participants à l'organisation de soccer;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de l'annexe 1 de l'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'annexe 1 de l'entente en matière de loisirs entre la Ville de Bromont et le Canton de Shefford.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite annexe 1.

ADOPTÉ

2008-02-093

**ADOPTION DES NOUVELLES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
TOURISME BROMONT EN 2008**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a déposé lors du budget 2008 une autorisation de dépense de SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000\$);

ATTENDU QUE cette demande excluait l'embauche d'une ressource responsable du développement touristique;

ATTENDU QUE cette demande excluait le réaménagement des espaces du bureau d'accueil touristique (BAT);

ATTENDU la volonté de la Ville de procéder à l'embauche d'une ressource humaine (commissaire touristique) et d'assurer le réaménagement des espaces;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

18 FÉVRIER 2008

D'autoriser les nouvelles prévisions budgétaires présentées par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

D'autoriser un amendement budgétaire au montant de **HUIT MILLE HUIT CENT DOLLARS (8 800,00 \$)** pour l'accroissement des revenus et des dépenses afférents à Tourisme Bromont.

D'approprier un montant de **SOIXANTE DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DOLLARS (78 980,00 \$)**, à même le surplus accumulé pour le financement du budget de fonctionnement de l'année 2008 de Tourisme Bromont.

ADOPTÉ

2008-02-094

LOCATION D'UN VÉHICULE POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé au rachat du véhicule qui était utilisé par le directeur de police afin que ce véhicule serve à la patrouille;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont permet l'utilisation d'un véhicule au directeur du service de police et que ce véhicule peut aussi servir à d'autres besoins que ceux de la direction;

ATTENDU QU'il était prévu au budget 2008 un montant nécessaire pour la location d'un véhicule pour le directeur de police;

ATTENDU QUE le véhicule choisi répond aux attentes du service en fonction des tâches auxquelles il sera utilisé (direction/gendarmerie);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE louer un Jeep Grand Cherokee Laredo 2008 pour la somme de **SIX MILLE CINQ CENT DIX DOLLARS (6 510,00\$)** par année, taxes incluses, pour un terme de 24 mois et ce, pour 24 000 kilomètres par année, le tout conformément au contrat de location.

ADOPTÉ

18 FÉVRIER 2008

2008-02-095

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE PINCES DE
DÉSINCARCÉRATION AU SERVICE INCENDIE DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'achat de pinces de désincarcération est prévu au budget d'activité d'investissement de l'année 2008;

ATTENDU QUE les pinces permettront une amélioration importante du temps de réponse pour une urgence ;

ATTENDU QUE les pinces seront utiles sur divers incidents tels que routiers, ferroviaires et industriels ;

ATTENDU QUE les pinces seront utilisées sur les différents territoires desservis par le Service des incendies ;

ATTENDU QUE les pinces doivent être installées à la caserne 2 pour répondre adéquatement aux deux (2) municipalités (Bromont et Saint-Alphonse) ;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition des pinces de désincarcération ainsi que les équipements seront réparti à part égale entre les municipalités de Bromont et de Saint-Alphonse ;

ATTENDU QUE le Service des incendies a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de cet équipement ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, le 7 février 2008 à 14 heures, les résultats étaient les suivants :

- **Équipements Incendies CMP Mayer Inc. :16 931,25 \$ (taxes incluses) ;**
- HQ Distribution Inc. : 22 575,00 \$ (taxes incluses) ;
- Areo-Feu Ltée : 18 731,61 \$ (taxes incluses) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder à l'acquisition de pinces de désincarcération à la firme Équipements Incendies CMP Mayer Inc., au montant de **SEIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-ET-UN DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (16 931,25 \$)**, taxes incluses.

DE procéder à l'acquisition auprès de ce même fournisseur a une partie de l'équipement, qui ne peut être acheté démonstrateur pour un montant de **CINQ MILLE HUIT CENT TRENTE DOLLARS (5 830\$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

18 FÉVRIER 2008

2008-02-096

**APPUI À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD
RELATIVEMENT À L'AMÉLIORATION D'UN MANÈGE CHASSEUR
AU PARC ÉQUESTRE OLYMPIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture du comté de Shefford souhaite apporter des modifications au manège chasseur afin de rencontrer les exigences des compétitions de haut niveau tenues sur le site pour une valeur de DIX MILLE DOLLARS (10 000\$);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est partenaire avec la Société d'Agriculture du comté de Shefford;

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture du comté de Shefford fera parvenir une demande de financement au montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$) au député de Brome-Missisquoi, afin de réaliser ses améliorations;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à l'organisme une aide de valeur égale, en biens et/ou services, à celle reçue de la part du député de Brome-Missisquoi afin d'améliorer le manège chasseur du parc équestre olympique de Bromont, le tout conditionnel à la participation du député et d'une valeur maximale de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**.

ADOPTÉ

2008-02-097

**NOMINATION DE MADAME CAROLINE COUTURE AU POSTE DE
COMMISSAIRE TOURISTIQUE PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE la Ville reprend le volet touristique et qu'une ressource humaine est nécessaire pour assurer la gestion des activités ;

ATTENDU QUE Madame Caroline Couture a développé une expertise de ce volet depuis deux (2) mois et qu'elle a des contacts privilégiés avec les commerçants à vocation touristique ;

18 FÉVRIER 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente concernant la nomination de Madame Caroline Couture au poste de commissaire touristique par intérim ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer ladite lettre d'entente.

QUE pour la période prévue de sept (7) mois à partir du 19 février 2008, Madame Caroline Couture soit régie par les politiques et conditions de travail des cadres, classe 1, échelon 4.

QUE durant la période d'absence de Madame Caroline Couture, Madame Sylvie Lamontagne, employée surnuméraire, occupe le poste de secrétaire au Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2008-02-098

**AJUSTEMENT DU SALAIRE DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE
DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2008**

ATTENDU QU'une politique d'évaluation des cadres existe et que l'évaluation doit être faite tous les ans ;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques des Ormeaux, directeur général et directeur du développement, a déposé au Conseil un rapport concernant l'évaluation du personnel cadre ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine le rapport déposé par Monsieur Des Ormeaux et que les ajustements salariaux soient effectués, en conformité avec les politiques en vigueur.

ADOPTÉ

18 FÉVRIER 2008

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2008-02-099

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE